LiUNA! Pension Fund
OF CENTRAL AND EASTERN CANADA

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE - NOUVEAU-BRUNSWICK

RENSEIGNEMENTS SUR LE MEMBRE

LPF Member ID No.	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	Syndicat local	Sexe

Nom de famille	Prénom	Initiale

Adresse	Appartement / Suite #

Ville	Province	Code postal	Pays

Courriel	Téléphone principal	Autre téléphone

ÉTAT MATRIMONIAL

Si vous êtes séparé ou divorcé, veuillez fournir à notre bureau des copies certifiées conformes de toutes les ordonnances du tribunal et/ou de toutes les ententes concernant votre séparation ou votre divorce. Si vous êtes veuf, veuillez fournir à notre bureau une copie du certificat de décès de votre conjoint.

☐ Marié ☐ Conjoint de fait ☐ Divorcé ☐ Séparé(e) ☐ Veuf (veuve) ☐ Célibataire

Si marié : Indiquez la date du mariage
En cas d'union de fait : Indiquez la date de cohabitation

› Date _____ (aaaa/mm/jj)

Si vous travaillez au Nouveau-Brunswick, pour être admissible à titre de conjoint de fait, vous devez vivre ensemble dans une relation conjugale depuis au moins 2 ans

› Époux ou conjoint de fait

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom

Numéro de téléphone	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	Sexe

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour désigner un ou plusieurs bénéficiaires pour :
a) Une prestation de décès avant la retraite payable si vous décédez avant de commencer à recevoir votre pension;
b) Tout solde restant des paiements au cours de la période de garantie de 60 paiements si vous décédez après avoir commencé à recevoir votre pension et que votre pension est versée à titre de pension garantie de 60 mois.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE COMPLÉTER LA SECTION SUIVANTE

1. Si une prestation de décès avant la retraite est payable, elle doit être versée conformément aux lois applicables. Cela peut signifier qu'il doit être versé à une personne autre que les personnes que vous désignez ci-dessous comme votre ou vos bénéficiaires. Si vous travaillez au Nouveau-Brunswick, la loi applicable exige qu'une prestation de décès avant la retraite soit versée dans l'ordre suivant :
   i) Conjoint (Il n'est pas nécessaire de désigner votre conjoint admissible)
   ii) Bénéficiaire(s) désigné(s)
   iii) Succession

De plus, si vous travaillez au Nouveau-Brunswick, votre conjoint ne sera pas admissible à une prestation de décès avant la retraite s'il vit séparément de vous à la date de votre décès. Il est compliqué de savoir si deux personnes « vivent séparées de corps ». Elle doit être déterminée au cas par cas conformément aux exigences légales. Votre conjoint et vous pouvez être séparés de corps même si vous ne disposez pas d'un accord de séparation officielle et même si vous vivez sous le même toit.

2. Si vous n'avez pas d'époux ou de conjoint de fait admissible à la date de votre décès (ou si votre époux ou conjoint de fait a renoncé à ses droits à une prestation à votre décès) et/ou qu'aucun bénéficiaire n'est nommé ou que le ou les bénéficiaires désignés décèdent avant vous, toutes les prestations du Régime payables après votre décès seront versées à votre succession.

LiUNA! Pension Fund
OF CENTRAL AND EASTERN CANADA

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE - NOUVEAU-BRUNSWICK

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (SUITE)

3. Si des prestations sont payables à votre succession et que vous n'avez pas de testament, dans de nombreux cas, un fiduciaire nommé par le tribunal pour votre succession sera requis avant que le paiement puisse être effectué.
4. Si vous désignez un mineur, vous devez savoir que les paiements à un mineur doivent être effectués conformément à la loi applicable. Cela peut notamment retarder le versement de la prestation ou exiger que la prestation soit versée au tribunal. Nous vous recommandons de demander des conseils juridiques avant de désigner un mineur comme bénéficiaire.
5. Vous devriez revoir régulièrement votre désignation de bénéficiaire, en particulier lorsque des événements importants de la vie surviennent, comme le mariage, le divorce, la séparation, le décès d'un conjoint ou la naissance d'un enfant. Votre désignation de bénéficiaire n'est pas automatiquement mise à jour lorsque de tels événements se produisent.
6. Nous vous recommandons d'obtenir des conseils juridiques pour comprendre comment votre testament peut avoir une incidence sur cette désignation de bénéficiaire.

DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE

BÉNÉFICIAIRE PRINCIPAL : Assurez-vous que le pourcentage total est égal à 100 % ou cochez cette case ☐ pour répartir la prestation également entre tous les bénéficiaires principaux. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez signer et joindre une autre feuille au formulaire. Si vous n'indiquez pas de pourcentage ci-dessous et que vous négligez de cocher la case, toute prestation payable à vos bénéficiaires désignés sera divisée également entre eux.

Nom	Relation	Numéro de téléphone	Pourcentage
Adresse		Date de naissance (aaaa/mm/jj)	_____ %
Nom	Relation	Numéro de téléphone	Pourcentage
Adresse		Date de naissance (aaaa/mm/jj)	_____ %

BÉNÉFICIAIRE SECONDAIRE : Applicable uniquement dans le cas où votre ou vos bénéficiaires principaux décèdent avant vous.
La répartition en pourcentage doit équivaloir à 100 %. Vous pouvez aussi cocher cette case ☐ pour que les prestations payables soient réparties équitablement entre vos bénéficiaires secondaires. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez signer et joindre une autre feuille au formulaire. Si vous n'indiquez pas de pourcentage ci-dessous et que vous négligez de cocher la case, toute prestation payable à vos bénéficiaires désignés sera divisée également entre eux.

Nom	Relation	Numéro de téléphone	Pourcentage
Adresse		Date de naissance (aaaa/mm/jj)	_____ %
Nom	Relation	Numéro de téléphone	Pourcentage
Adresse		Date de naissance (aaaa/mm/jj)	_____ %

AUTORISATION ET SIGNATURE (CETTE SECTION DOIT ÊTRE REMPLIE)

Je _____, **(nom en lettres d'imprimerie)** par la présente révoque toute désignation antérieure que j'ai faite et désigne les personnes nommées dans le présent formulaire comme étant les personnes admissibles à recevoir certains paiements de prestations de LiUNA Pension Fund of Central and Eastern Canada payables après mon décès. Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont véridiques et exacts. Je comprends que les renseignements fournis ci-dessus (y compris mon numéro d'assurance sociale) sont utilisés et peuvent être divulgués à des tiers aux fins de l'administration de mes prestations de retraite (y compris pour me conformer aux lois fédérales sur la déclaration de revenus) et je consens par la présente à l'utilisation et à la divulgation de ces renseignements à ces fins. Je reconnais qu'il est de ma responsabilité d'informer LiUNA Pension Fund of Central and Eastern Canada de tout changement d'adresse, d'état civil et/ou de renseignements sur le bénéficiaire.

Signature	**Date (aaaa/mm/jj)**

Adresse du bureau : 1315 North Service Road East - 6th Floor, Oakville, ON L6H 1A7
Adresse postale : PO Box 9002, Lakeshore West PO, Oakville, ON L6K 0G1
Tél : 289-291-3663 | 1-866-932-1100 | **Téléc :** 289-291-0651
Courriel : pension_fund@lpfcec.org | **www.lpfcec.org**